

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**MD/SLG/CT/SL 2026-590****ABROGATION DE L'ARRETE N°2026-543****ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES PENDANT LA FETE DE QUARTIER " BONJOUR VOISINS " RUE JEAN JAURES ENTRE LE N°1 ET LE N°30**

Marianne DURANTON, Maire de la Commune de Morsang sur Orge,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal n°2026-464 en date du 30 mars 2026 portant délégation de pouvoirs du Maire à Monsieur Sébastien LE GALL,

Vu l'arrêté municipal n°2026-543 en date du 29 mai 2026 réglementation la circulation des véhicules pendant la fête de quartier « Bonjour Voisins » rue Jean Jaurès entre le n°1 et le n°30,

Vu la correspondance de Madame Cécilia WIMETZ, informant de la modification de la date de l'évènement,

Considérant qu'il y a lieu de faciliter le déroulement de la fête de quartier " Bonjour Voisins " de la rue Jean Jaurès,

Considérant qu'il convient d'assurer et de garantir la sécurité des biens et des personnes lors du déroulement de cette manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1 : d'ABROGER l'arrêté n°2026-543

ARTICLE 2 : Le 3 juillet 2026 de 19h00 à 01h00, la circulation de tout véhicule sera interdite, sauf aux riverains et véhicules de secours, dans la rue Jean Jaurès entre le n°1 et le n°30 de la rue.

ARTICLE 3 : Des barrières de sécurité seront mises à disposition au droit de chacun des points stratégiques par le Service Voirie des Ateliers Municipaux et seront mises en place le jour de la manifestation par les organisateurs.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur le Commissaire de Police
Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal
Monsieur le Responsable du service Propreté - Voirie
Service Citoyenneté – Vie Associative
Monsieur le Chef de la Police Municipale
Madame Cécilia WIMETZ, organisatrice

ARTICLE 5 : Monsieur le Commissaire de Police, Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Morsang-sur-Orge, Monsieur le Chef de la Police Municipale de la Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Morsang-sur-Orge,

Le 26 juin 2026

Sébastien LE GALL

Adjoint au Maire,

délégué aux Travaux, à la Voirie,
aux Services Techniques, à la Circulation
et à l'Espace Public

